

Conclusions générales

* * *

Logique de territoire, logique de mobilité

Opposer une logique de territoire à une logique de mobilité est la principale conclusion que l'on peut mettre en exergue à l'issue de cette périlleuse démarche. La logique de territoire, telle qu'elle est induite par l'action publique et les dispositifs de revitalisation, se construit principalement à travers une régulation de contrôle. La logique de mobilité, telle qu'elle se manifeste à travers les pratiques des minorités, est principalement induite par une régulation autonome qui tente de concilier territoire et mobilité. Notre grille d'analyse des modes de régulation a donc permis d'analyser la manière par laquelle se construit le territoire de l'action publique et s'érige la stratégie de territorialisation des minorités. Elle a permis de saisir les implications territoriales des rapports de pouvoir. Ainsi, les rapports de pouvoir entre porteurs de l'une et de l'autre stratégie sont devenus de plus en plus transparents.

La démarche de confrontation entre logiques de l'action publique et stratégies des minorités à travers la grille de Reynaud a permis d'appréhender les modes de régulation qui façonnent le territoire. Entre illusion de régulation conjointe, centralité des enjeux de contrôle et modes de résistance, le territoire se construit en reproduisant toute la complexité de ce schéma de régulations. Ainsi, l'opposition entre régulation et territoire est dépassée en faveur d'une conception qui saisit la production du territoire à travers la multiplicité des régulations. Nous avons vu comment la régulation politique locale recèle des enjeux politiques extraterritoriaux et comment celle-ci ouvre la voie aux valeurs d'échange. Paradoxalement, ces valeurs d'échange pénètrent l'espace local sous un idéal d'usage, d'habitabilité et de redéploiement de la fonction résidentielle, le substrat du projet de ville que l'on s'attache à construire. Ainsi, l'objet local, à travers les stratégies visant à sa régénération, apparaît de plus en plus comme un instrument dans un projet de métropolisation d'une ville soucieuse de ses capacités compétitives.

Partant des modes de régulation territoriales et de l'hypothèse de la centralité de l'objet local, nous avons appréhendé la complexité des modes de régulation qui débordent des limites géographiques du territoire. Nous avons ainsi été amenés à appréhender les stratégies des acteurs non seulement dans l'édification du territoire mais aussi dans la mise en relation des territoires et l'établissement de la mobilité. Nous avons dès lors saisi le caractère flexible du territoire des minorités qui obéit à de nouveaux modes de mobilité et qui est transcendé par des liens et des réseaux sociaux. Nous avons également

appréhendé le caractère figé du territoire de l'action publique. En outre, nous avons été amenés à repenser l'écartèlement entre régulation politique et naissance du sujet à travers la dynamique des minorités en quête de sécurité.

Notre démarche a laissé apparaître clairement les traits d'un enchevêtrement croissant entre régulation globale et régulation locale. En effet, la régulation locale, que nous avons privilégiée au départ, n'est que partielle car le local est pénétré par d'autres modes de régulation. Un mode de gouvernance et d'orientation à distance qui apparaît amène la collectivité locale à traduire localement des orientations globales.⁴⁵⁴ Ainsi à Molenbeek, les dispositifs de revitalisation s'insèrent dans un cadre englobant marqué notamment par une préoccupation financière et le souci de redéployer la fonction résidentielle induite par des directives régionales et par l'architecture institutionnelle belge. Le processus de régulation politique qui prévaut sur ce territoire est basé sur l'insertion de l'échelon local dans son paysage régional et où il y apparaît comme l'un des lieux où peuvent se cristalliser des options négociées. La nature hybride des compromis que la commune négocie avec ses partenaires incite à penser la nature composite des projets et des régulations.

Les racines de la régulation locale, essentiellement politique, sont imbriquées dans une logique de valorisation du territoire et dans un projet de construction d'une ville qui aspire de plus en plus à la métropolisation et à l'envergure internationale. Cette régulation est indissociable du projet d'une ville-région qui assume mal ses antagonismes. Elle n'est pas dissociable non plus de la conditionnalité des bailleurs de fonds qui, par des intermédiaires régionaux et locaux, promeuvent des projets qui répondent aux exigences d'une posture de compétitivité. Cette préoccupation a été parfaitement décrite par Patrick Le Gales qui, en tirant les enseignements de quelques travaux sur certaines villes et régions, fait le lien entre le rétrécissement de la régulation étatique et l'accroissement de la concurrence territoriale, entre villes et régions.⁴⁵⁵ C'est ainsi que la région bruxelloise, face aux autres entités fédérées, se préoccupe de son attractivité résidentielle et de son image de ville qui se prête à une dimension internationale. Cette préoccupation est doublée par l'intervention du gouvernement fédéral et des fonds structurels européens qui produisent un schéma de chevauchement des pouvoirs. Ce

⁴⁵⁴ S'agissant de nouveaux modes de contractualisation et de régulation introduits dans le but de gérer les politiques de la ville où les collectivités locales sont sous la contrainte, J. Donzelot parle d'un « apprentissage d'une formule d'action à distance ».

⁴⁵⁵ LE GALES, 1998, Régulation, gouvernance et territoire, in *Les métamorphoses de la régulation politique*, COMMAILLE J et JOBERT B, (sous dir.) Droit et société, LGDJ, pp. 203-240

chevauchement qui imprègne largement la régulation politique locale est le témoin d'un modèle que Le Galès⁴⁵⁶ appelle « gouvernance polycentrique » qui apparaît à travers le rétrécissement du rôle de l'Etat fédéral et la prééminence d'une régulation politique locale et régionale qui cherche à s'insérer dans un système dominé par des valeurs d'échange. Ce contexte de chevauchement des centres de pouvoir, de gouvernance polycentrique, s'avère défavorable à une juste redistribution du pouvoir entre acteurs et groupes sociaux. Il assure plutôt le maintien, l'asymétrie des pouvoirs des acteurs et défavorise les groupes sociaux minoritaires fragilisés par les faibles opportunités socioéconomiques et politiques qui leur sont offertes. Ainsi, outre sa compétition avec les régions flamande et wallonne, le redéploiement de la stature internationale de Bruxelles qui se forge une image de modernité se conjugue à une régulation du marché qui cherche à pénétrer à travers les politiques de revalorisation des territoires.

C'est donc une disjonction qui s'opère graduellement entre une logique de revitalisation marquée par une tendance à la valorisation du territoire et l'édification de la ville comme « acteur collectif » inséré dans un schéma de compétitivité. Des villes compétitives, c'est le modèle qu'impose une mondialisation croissante et une régulation par le marché envahissante. Ainsi, il y a lieu de partager l'inquiétude de Thierry Oblet qui manifeste son désarroi face à un contexte dans lequel les villes aspirent à devenir des acteurs collectifs à la recherche de « puissance » et à une tendance grandissante de métropolisation suscitée par la recherche d'avantages concurrentiels. Le contexte auquel nous assistons l'amène à se poser la question suivante: « Cela présage-t-il d'une alliance inédite entre la ville et la démocratie ou doit-on davantage redouter que le développement urbain, en proie aux effets de la globalisation de l'économie, soit de plus en plus confisqué par des mécanismes financiers et technocratiques ? »⁴⁵⁷ Il plaide pour un développement social, économique et urbain basé sur une plus grande démocratisation. Une telle démocratisation est le véritable enjeu d'une équation difficile entre valorisation de territoire, développement durable de la ville et réconciliation avec les minorités. C'est une question substantielle pour un vrai dilemme ! Une réelle démocratisation, c'est l'essence même de notre interrogation sur la revitalisation urbaine et ses implications par rapport aux minorités car le vrai enjeu du développement

⁴⁵⁶ Patrick Le Galès tente de montrer que la gouvernance renvoie au fort redéploiement de la régulation politique et pas nécessairement à la faiblesse d'autres modes de régulation. Il distingue trois modes de régulation : politique (l'Etat), régulation par le marché qui empiète sur la régulation étatique et régulation par la coopération et la réciprocité.

⁴⁵⁷ OBLET, Th, 2005, *Gouverner la ville*, Le lien Social, PUF p. 4

réside dans la manière par laquelle s'établissent les rapports entre les acteurs sociaux et la façon dont le pouvoir est partagé.

Du local au global : primauté de la régulation politique et de la rationalité technique

Les incertitudes apparaissent dès lors qu'on tente d'appréhender la logique de revitalisation. Obéissant essentiellement à une logique de régulation politique qui privilégie l'action de régénération physique de l'espace et de rénovation, elle tend à devenir un projet dont la portée dépasse la simple vocation urbanistique en intégrant une dimension sociale. Mais l'analyse des modes de régulation nous permet de constater le décalage entre les stratégies des minorités et les logiques de revitalisation. Les faibles opportunités offertes aux minorités contribuent dès lors à réunir les conditions propices à la création d'un espace d'autonomie qui s'apparente à un espace à la fois de défense et de résistance et que les minorités s'efforcent de construire. Telle qu'elle est conduite, la capacité de la revitalisation à générer les conditions de mobilité sociale pour les minorités n'est pas avérée.

Néanmoins, une ambition locale de valoriser les « gens » par le biais de transformations opérées sur les lieux -comme le note Jacques Donzelot-⁴⁵⁸ est visible. Elle s'effectue par l'intermédiaire de la valorisation de la dynamique associative et participative locale qui vise à promouvoir essentiellement l'investissement en animation sociale et dans la requalification de l'espace public.⁴⁵⁹ Mais cette ambition est amoindrie par le faible partage du pouvoir et de l'expertise.⁴⁶⁰ Elle est également amoindrie par l'imprégnation d'un modèle de gouvernance régi par une dualité : des contraintes et des opportunités. La prééminence d'un arbitrage politique et l'occupation des espaces participatifs par un tissu associatif dense contribuent à recaler le rôle des minorités dans la définition du projet du territoire. La stratégie suivie découle d'une vision qui, à travers l'implication de certains services régionaux (SDRB, ORBEM...), privilégie l'offre de service et d'accompagnement dans l'établissement du projet territorial.

⁴⁵⁸ DONZELOT J, 2006, *Quand la ville se défait*, Seuil,

⁴⁵⁹ Selon Jacques Donzelot (2006) c'est l'essence de la politique de la ville américaine. La formule opposée est la formule française du développement social des quartiers.

⁴⁶⁰ Un arbitrage politique fort est imprégnant. Il ne permet ni le partage de l'expertise, étant donné la technicité des questions urbanistiques, ni un partage de pouvoir au regard des faibles opportunités décisionnelles et des capacités étroites d'orientations qui ne peuvent déborder des directives et des options définies par l'appareil de régulation politique.

L'obsession de ramener les ménages à revenu moyen afin de contrecarrer les risques de désurbanisation et de paupérisation du centre explique la centralité de la question résidentielle. Les orientations suivies cherchent notamment à freiner la baisse de la quote-part de la Région dans les finances de l'Etat et des moyens rétribués par le gouvernement fédéral à celui-ci. Le même souci peut se poser sur le plan des finances communales car la commune peut craindre de voir tarir ses ressources, indispensables pour refinancer ses actions redistributives. La concentration de la précarité dans les quartiers molenbeekois est dès lors une réelle préoccupation sociale, urbanistique et financière. Mais, la stratégie déployée ne sera pas celle d'accroître les possibilités de mobilité sociale. Il s'agira plutôt d'un traitement à vocation essentiellement socio-urbanistique.

Ainsi, la problématique molenbeekoise trouve un réel ancrage régional. Son diagnostic et les solutions envisagées renvoient notamment aux orientations privilégiées par le PRD. Dès lors que les préoccupations d'attractivité s'avèrent imprégnantes, une logique de valorisation du territoire n'est plus une simple probabilité. La revalorisation du territoire ne passe pas uniquement par des projets d'assainissement de l'environnement local mais aussi par la création et la multiplication des opportunités résidentielles à offrir aux populations visées par la politique d'attractivité. Ainsi intervient l'action de la SDRB qui a créé comme logement conventionné (accessible qu'aux ménages à revenu moyen) quasiment le double de ce qui a été créé comme logement à vocation sociale. Si l'orientation à cibler les acteurs économiques par la stratégie d'attractivité n'est pas démontrée, la réactivation de la fonction résidentielle semble être la pièce maîtresse de la stratégie de valorisation. Le contexte global de réhabilitation du patrimoine, de requalification de l'espace public, le travail sur l'image et le redéploiement d'une stratégie culturelle ainsi que la consolidation des fonctions de contrôle afin de restaurer le lien social peuvent y contribuer. En effet, d'une politique de reconstruction et de rénovation, un glissement s'opère vers une politique d'équipement et d'animation de l'urbain à travers la consolidation des outils de l'animation sociale et culturelle. Cette stratégie s'assimile à celle qui a été décrite par Thierry Oblet comme une stratégie visant un idéal citoyen dans une finalité d'« élévation des populations urbaines » pour désigner certaines pratiques françaises des années soixante. Mais tout porte à croire que la stratégie déployée aujourd'hui et qui a à voir avec le travail sur l'image et la culture apparaît en effet comme un outil principal dans une stratégie de marketing résidentiel urbain. De façon accessoire, les modes de stabilisation de la population fragilisée ne s'avèrent pas en mesure de contrer la tendance grandissante de valorisation et d'attractivité. Les régulations sociales du marché du logement restent de

petite envergure au regard de l'ampleur des opérations entreprises et des risques y afférents.

Il est indéniable que c'est bien une régulation politique qui se déploie localement. Par opposition à une régulation par le marché ou par la réciprocité, c'est l'arbitrage politique qui prime dans la définition de l'objet local, des politiques de revitalisation et des opérations à entreprendre. La finalité de cette régulation politique a été annoncée. Il s'agit d'une entreprise qui vise à créer un espace « plus accueillant pour la population, plus attractif pour les acteurs économiques ». ⁴⁶¹ Il en ressort que par l'intermédiaire d'une action politique de valorisation du territoire qui se prête à la transversalité, qui déploie une série d'outils de gestion et de pilotage, l'ambition est de corriger la dualisation socio-spatiale en gommant les aspects spatiaux de cette dualisation. La capacité des élus à mobiliser des ressources et à en assurer le montage révèle l'importance de l'échelon local dans l'établissement d'un dispositif de revitalisation. Cette capacité mobilisatrice et cette compétence gestionnaire s'avèrent être les fondements d'une régulation locale qui se tourne vers l'intérieur en mobilisant les énergies locales et vers l'extérieur en cherchant des ressources. C'est l'essence de la gouvernance telle que l'entend Patrick Le Galès et qui n'est pas une simple régulation politique. C'est une gouvernance locale qu'il définit comme « capacité à intégrer, à donner forme aux intérêts locaux, aux organisations, groupes sociaux et d'autre part, en terme de capacité à les représenter à l'extérieur, à développer des stratégies plus au moins unifiées en relation avec le marché, l'Etat, les autres villes et autres niveaux de gouvernement. » ⁴⁶²

Force est de constater que cette régulation, telle qu'elle se déploie, privilégie une conception figée de territoire conçu comme un lieu d'action et non comme un espace devant permettre la mobilité des minorités. Le micro-territoire de l'action publique, délimité en fonction d'un principe de géographie prioritaire, s'il s'insère dans le paysage institutionnel et dans la logique de gouvernance qui tend à construire une ville basée sur la résidentialisation, n'est pas conçu comme un territoire de mobilité.

⁴⁶¹ MOUREAUX Ph., *Contrat de Quartier Heyvaert*, dépliant d'information de la commune de Molenbeek-Saint-Jean

⁴⁶² LE GALES, op. cit, p. 227

L'addition des régulations croisées n'est pas la régulation conjointe

Nous n'avons pas d'éléments tangibles qui plaident pour l'hypothèse d'une régulation conjointe. Cette régulation, nous l'avons définie comme une forme substantive de démocratie. Les écarts entre temps de parole et temps d'action, le discrédit des politiques dans l'ensemble, l'insatisfaction des attentes, l'étroitesse de l'objet participatif sont autant d'éléments qui rongent les pratiques participatives. Dans une autre optique, la participation s'apparente plus à l'accomplissement d'un devoir civique, à un outil de communication politique ou à un espace d'expression des doléances⁴⁶³ qu'à un réel partage de pouvoir.

C'est plutôt une régulation croisée qui prévaut. Elle implique des dualités d'acteurs et peine à intégrer les différents groupes sociaux. Elle reste en grande partie l'apanage des structures formelles associatives dont la capacité d'action est limitée par les contraintes auxquelles elles sont soumises et les opportunités qu'elles cherchent à saisir. L'expert qui tend à prendre une plus grande envergure en jouant le rôle de médiation de la participation semble jouer l'intermédiaire des élus. Sa démarche participative sert dès lors à receler des orientations dont le contrôle échappe largement aux groupes sociaux et aux minorités. La multiplication des régulations croisées contribue moins à clarifier les enjeux et à consolider les synergies qu'à complexifier le schéma. A la convention entre élus et experts s'ajoute une régulation entre experts et associatif. Le contexte molenbeekois témoigne, en effet, d'une alternance entre régulations tantôt technique, tantôt politique. Ainsi le conventionnement des rapports entre élus et expert ne dépossède pas ce dernier de la capacité de donner une orientation qui repose sur une argumentation technique ou sur la légitimation associative. L'expert, en coopérant avec l'associatif et en jouant un rôle catalyseur peut, en effet, receler certaines demandes associatives dont la pertinence par rapport aux demandes des minorités reste à démontrer. Les régulations croisées se sont également avérées incapables de générer un processus qui intègre les dimensions territoriales des problématiques vécues par les groupes sociaux minoritaires. La focalisation sur un problème particulier par des procédés de morcellement du territoire peut mener au traitement partiel et ainsi à une régulation partielle qui risque de n'être tournée que vers les intérêts d'un petit morceau de territoire.

L'ambition participative semble néanmoins être imprégnante. Des pratiques participatives locales novatrices se développent, permises par un mode de

⁴⁶³ OBLET, op. cit.

gouvernance locale qui cherche à renforcer les espaces participatifs comme des espaces de parole, d'apprentissage collectif, de récolte de doléances et permettant d'engranger des dividendes politiques. La participation paraît, dans ce modèle local, comme un mode de gouvernance et de régulation politique (et pas de régulation par la réciprocité et par la coopération) reposant sur une mixture entre « un urbanisme participatif » et un urbanisme de gestion. Mais ces pratiques participatives ne génèrent pas des capacités d'action des acteurs et des groupes sociaux. L'ambition participative étant inachevée, c'est un contexte de « coopération symbolique » qui apparaît. La juxtaposition des régulations croisées ne produit pas un contexte de régulation conjointe.

La prévalence de la figure de l'habitant-relais assigné à la transmission d'informations descendantes est la matérialisation d'une vision réductrice de la participation et de la place de l'habitant dans ce processus. Considéré comme une courroie de transmission de l'information à sens unique, l'habitant cède devant le rôle croissant des experts, des acteurs associatifs qui se professionnalisent et devant la forte implication des politiques. Ainsi, c'est le niveau des opportunités offertes aux minorités par les espaces participatifs et par les dispositifs de revitalisation qui détermine le degré de l'intérêt qu'ils portent à cette dynamique.

Outre les rationalités et les logiques qui déterminent les modes d'usage et d'agencement des espaces participatifs, nos observations permettent de mettre en évidence l'émergence de nouvelles pratiques participatives, les rationalités instrumentales qui en découlent et de souligner les limites d'un idéal participatif qui s'est avéré incapable de canaliser la contestation et la parole publique. Les espaces participatifs conventionnels, dont le fonctionnement prêche à penser à un certain déficit fonctionnel et structurel, s'avèrent des lors incapables de créer des canaux efficaces de communication avec les minorités. C'est peut-être la raison qui donne de la crédibilité aux acteurs identitaires vers lesquels les élus se tournent pour établir des canaux d'échange et nouer le dialogue. Il est important de remarquer dans l'établissement par les élus de canaux de communication avec les entrepreneurs identitaires, en débordant le cadre restreint des espaces participatifs inhérents aux dispositifs de revitalisation, une espèce d'incertitude sur l'efficacité des canaux classiques de communication. Les acteurs identitaires débordent en effet de leur rôle de reproduction culturelle et se créent des opportunités de dialogue avec les élus qui en profitent afin d'élargir leur auditoire. L'option d'établir le dialogue avec les acteurs identitaires est une démarche de recherche de consensus, de négociation tacite des compromis et de gestion de la diversité que les élus locaux ont privilégiée afin de renforcer la fonction de médiation et de favoriser le vivre

ensemble tout en tolérant les particularismes. Les entrepreneurs identitaires, avec de nouveaux modes d'action et un dialogue avec les élus, semblent se constituer en acteurs incontournables dans l'opérationnalisation d'une « communauté civique » avec les rôles non-culturels qu'ils s'attribuent et la crédibilité que leur confère le dialogue avec les politiques.

La régulation de contrôle : *marketing* urbain ou comment rétablir l'habitabilité ?

La régulation de contrôle, quant à elle, découle d'une posture qui voit dans la ville un lieu de croissance, un territoire modulable par l'action publique, un espace où l'on s'emploie à restaurer un lien social en état de décomposition et une pièce maîtresse dans une stratégie de développement régional. Les quartiers en déclin font dès lors l'objet d'une stratégie de redéploiement et de requalification pour stimuler la valeur d'échange. Mais la restauration des valeurs d'échange à l'échelle de la ville passe par le redéploiement des valeurs d'usage et le rétablissement du contrôle social, de l'animation sociale et culturelle comme leviers d'un projet d'une ville qui tente de se conférer une valeur internationale. L'image que l'on tente de donner repose sur le redéploiement de la convivialité, de l'habitabilité, d'un espace de croissance à visage humain. Ainsi, le travail sur les quartiers n'est qu'un outil parmi d'autres dans une stratégie reposant sur des principes de métropolisation et d'insertion dans une posture de compétitivité internationale. La régulation de contrôle apparaît comme l'instrument de la mise en place d'une stratégie de valorisation de l'espace et de requalification urbanistique mais qui se déploie sur un substrat de contrôle social.

La régulation de contrôle est également l'instrument d'une stratégie de renforcement de la fonction résidentielle comme fonction privilégiée pour une ville qui aspire à l'internationalisation par son habitabilité, son accessibilité et sa tertiarisation. Ainsi, l'orientation à renforcer la fonction résidentielle est soutenue par une consolidation des outils de contrôle, de prévention, de répression et de persuasion.

Le renforcement de la fonction résidentielle s'avère peu profitable aux minorités largement touchées par la précarité. La stratégie d'attractivité résidentielle entraîne des difficultés de cohabitation, des effets de déstabilisation résidentielle, sociale et économique des minorités. Attirer des ménages à revenu moyen par des opérations de greffe urbanistique entraîne un durcissement des conditions d'accès au logement pour les minorités, notamment dans un contexte où l'investissement en logement social demeure limité. L'idéal de mixité sociale qui est porté par une régulation de contrôle social et urbanistique n'est pas rencontré étant donné la persistance des

stratégies d'évitement des nouveaux résidents et l'hostilité des anciens résidents qui se sentent insécurisés. La régulation de contrôle s'esquisse ainsi à travers la recherche à remodeler la morphologie sociale et la cartographie urbaine des quartiers historiques pour effacer les aspects spatiaux de la dualisation sociale. L'invisibilisation de la dualisation spatiale repose en effet sur le déploiement d'un contrôle fort des aspects urbanistiques et physiques. Ce contrôle amène essentiellement à imprégner les dispositifs mis en œuvre par un caractère de rénovation plutôt que de revitalisation. L'effet souhaité d'invisibilisation nécessite la régulation de la morphologie urbaine.

Ainsi, un idéal de bien collectif s'instruit à travers la montée en puissance de l'arbitrage politique et de la technicité. La notion de bien collectif peut être considérée comme une armature d'une régulation de contrôle. L'arbitrage politique qui définit les opérations, les projets et les actions à entreprendre s'appuie sur un argument de bien commun pour s'attribuer une certaine légitimité. Quand la commune a décidé de construire une halte-garderie au cœur du quartier Brunfaut malgré les oppositions, c'est l'argument du bien collectif qui a primé sur le désir d'une catégorie sociale déterminée de préserver un espace vert. La commune s'est clairement rangée du côté de la défense du bien collectif qui fait apparaître la création des structures d'accueil de la petite enfance comme un élément indispensable pour favoriser l'emploi des femmes et les logements sociaux attenants sont d'une importance particulière pour une population en mal de logement.

Par ailleurs, la régulation de contrôle est d'autant plus forte étant donné les carences de la fonction redistributive de l'Etat. La régulation politique locale se renforce proportionnellement à la puissance d'une « machine politique » locale. En effet, les minorités, précarisées, ont des besoins que l'appareil de transfert social ne peut pas satisfaire. Etant donné cette carence, la machine politique locale fonctionne intensivement pour tenter de rencontrer un certain nombre de ces besoins. Cet investissement politique qui met au jour la déficience de la régulation de l'Etat donne de l'envergure à la régulation politique locale. Remplissant des tâches de redistribution, la machine politique locale se confère une image d'efficacité dans un contexte difficile. Mais cette machine humaniste, tout en s'attribuant des avantages politiques, peut être perçue comme une machine à redistribution inégale qui sert à assurer la pérennisation du système politique qu'elle porte ainsi que la redistribution des moyens à ses propres membres.

Cette machine qui draine des dividendes politiques vers ses membres et à ses porteurs, se renforce par les contraintes et les opportunités qu'elle génère et gère. Les acteurs associatifs locaux, dans un schéma de rapports de pouvoir, sont amenés à intégrer ces opportunités et à gérer les contraintes qui pèsent

sur leur action. Le mode d'allocation de ressources en vigueur, qui leur est défavorable, contribue à produire de plus en plus de connivence avec le centre du pouvoir. Rationalité instrumentale oblige, les acteurs associatifs locaux paraissent être amenés à s'intégrer dans une constellation d'acteurs en saisissant les opportunités. La capacité de déploiement du contrôle à vocation politique est dès lors étroitement liée à la capacité de maîtriser les enjeux de pouvoir et de détenir une forte capacité d'action et de gestion des incertitudes.

Dès lors, la pertinence de la prise en considération des contraintes et des opportunités dans l'appréhension des comportements des acteurs, calculateurs et agissant selon des principes d'utilitarisme méthodologique selon les termes de Friedberg, est avérée. L'examen empirique de ce contexte approuve l'idée qu'il s'agit d'acteurs qui ont leurs propres perceptions des opportunités et des contraintes ainsi que des manières d'anticiper les conduites de leurs partenaires dans le jeu d'acteurs. Ils ont leurs propres calculs « qui se fondent sur la vision que les uns et les autres ont de leurs intérêts respectifs à plus ou moins long terme.⁴⁶⁴ Les contraintes et les opportunités ne déterminent pas uniquement le jeu d'acteurs et les stratégies associatives mais aussi la position des minorités. Dans le même sens que Marco Martiniello qui place les opportunités offertes aux « immigrés » au centre de son schéma explicatif de la participation politique, nous constatons l'importance de ces opportunités dans la définition des positions de cette population par rapport aux dispositifs de revitalisation. Devant la possibilité d'accéder à l'aide offerte par la machine politique, les conditions de subordination sont créées. L'accès à l'emploi et au logement étant possible avec un soutien politique personnalisé, celui-ci peut alimenter les expectatives et la quête des opportunités permettant de consolider les fonctions de régulation de contrôle. Ainsi, l'ingénierie politique locale qui a développé une multitude d'outils de contrôle et de prévention permet de rencontrer à la fois les besoins afférents à la pérennisation de la machine politique et ceux des minorités défavorisées. Une osmose se fait entre les intérêts de l'appareil politique et les besoins des minorités, entre sujet personnel et consommation collective.

Par ailleurs, les minorités apprennent à s'adapter aux contraintes et à gérer les opportunités qui se présentent. Elles essaient de saisir les opportunités pour tendre vers une plus grande autonomie. Le regard porté aux dispositifs participatifs et aux structures de consommation collective créées dans le cadre de la revitalisation n'est pas indifférent aux opportunités offertes. Les minorités saisissent également les opportunités offertes par une régulation

⁴⁶⁴ FRIEDBERG E, op. Cit, p. 220

politique conciliante quand elles s'approprient l'espace public en l'investissant, en s'appropriant le territoire, en l'imprégnant par les particularismes et en lui donnant la configuration désirée. En revanche, les contraintes et les régulations de contrôle contribuent à définir les attitudes adoptées et les stratégies à suivre.

La territorialisation comme régulation autonome: dénonciation, ethnicité et réciprocité

Une intense régulation de contrôle et une régulation participative qui peine à devenir conjointe génèrent un processus d'autonomisation qui repose sur des piliers (i) cognitifs, (ii) identitaires et (iii) des pratiques de survie. Essentiellement défensive comme le précise J-D Reynaud, la régulation autonome cristallise la revendication de codétermination et de coproduction du territoire. L'articulation entre ses vecteurs (cognitifs [dénonciation ou expectatives], identitaires [ethnicité] et pratiques de survie [réciprocité]) retrace la trajectoire d'une régulation d'autonomie génératrice du sujet ; un sujet que Touraine définit en termes de conflit et d'opposition. Le cumul des incertitudes et des frustrations contribue à cristalliser un discours de dénonciation. C'est à travers cette dénonciation que le sujet commence à se forger : « Le sujet n'est pas uniquement celui qui dit 'je', mais celui qui a la conscience de son droit de dire je ». ⁴⁶⁵ Ainsi cette conscience de l'individu tend à s'ancrer dans une dimension collective et à se transformer par un processus de subjectivation.

La pertinence des apports d'un dispositif de revitalisation socio-urbanistique palliatif est mise en question selon une logique qui oppose le sujet, qui aspire à la mobilité, à la réification de l'objet local et du territoire. Devant les nombreuses attentes et les multiples difficultés et devant un mode de régulation locale tournée vers le pansement des plaies socio-urbanistiques locales sans pour autant offrir des perspectives de mobilité, une stratégie d'autonomie devient inéluctable. Néanmoins, cette stratégie ne paraît pas être simplement le produit du déficit de la régulation locale. Elle est également imputable à une régulation par le marché, génératrice des processus d'exclusion sociale, ainsi qu'à l'effacement de la régulation étatique permettant une meilleure redistribution des ressources et du pouvoir.

C'est une autonomisation qui repose sur un substrat de mobilité et qui allie mobilités sociale, géographique et identitaire de façon à ce que le sujet qui se forge soit inséré dans son contexte social. Elle repose sur une stratégie intense de territorialisation conçue comme mode de défense. La régulation

⁴⁶⁵ TOURAINE A, 2005, *Un nouveau paradigme*, p. 159

autonome, dans son versant identitaire, se déploie par la « mise en scène des différences »⁴⁶⁶ et par cette sorte de création d'une « région morale » où l'appropriation des territoires passe par un code moral particulier privilégiant le lien social. Elle tend à renverser la logique dominante qui tend à réguler la coexistence par l'« invisibilisation des différences ». Déployée par les minorités, cette régulation qui s'autonomise vise à exalter les particularismes. En permanente reconstruction, l'autonomie en question est un processus qui se régénère sans avoir une vocation conflictuelle. L'aboutissement de cette autonomie est conditionné par la manière dont les politiques vont gérer les manifestations.

L'autonomie en question se déploie sur un fond de réactivation des liens sociaux basés sur une ethnicité émergente qui n'a rien à voir avec la communauté ethnique. Elle est l'expression d'une vocation à la mobilité et une activation des liens sociaux aux référentiels nationaux et identitaires hybrides. C'est ainsi que les territoires ne sont pas homogènes, ne sont pas des ghettos car ils témoignent d'une coexistence et d'une composition complexe et difficile entre différents types de revendications et entre des référentiels divers. Générant leurs propres institutions d'échange, de réciprocité, de redistribution et de régulation par l'identitaire et par le politique, ces territoires s'inscrivent dans des stratégies de pluri-territorialisation et de mobilité. Ainsi, on n'est pas devant des territoires figés et tournés vers eux-mêmes mais devant des territoires qui bouleversent les logiques traditionnelles de l'exercice des activités d'échange, de l'habitat et du lien social. Certes, ils sont des outils essentiels dans la construction de la sociabilité, dans la définition des stratégies de survie et dans l'engendrement des ressources indispensables aux membres des minorités pour sécuriser matériellement et immatériellement leur existence.

Ce territoire voué au pluralisme dont la création repose sur des pratiques et des réseaux sociaux qui décloisonnent le local a permis le développement des activités de subsistance, un commerce de proximité et des stratégies de survie diverses. Ces stratégies qui reposent sur la réactivation de la réciprocité, sur la mobilisation des ressources sociales et territoriales, ont tendance à se connecter aux sphères d'échange et de redistribution. Elles tendent à déployer un échange basé sur la réciprocité et la création d'un territoire qui entérine leur mode de mobilité. Elles permettent, en outre, la cristallisation du sujets.

⁴⁶⁶ GRAFMEYER Y, 1999, op. Cit, p. 171

Le territoire : une ressource pour survivre

Ces quartiers, lieux de construction du lien social, deviennent des espaces d'ancrage et de production matérielle basée entre autres sur les stratégies de survie déployées par les minorités largement paupérisées. Cela fait apparaître le déficit des autres types de régulation et, ainsi, les difficultés de la revitalisation à intégrer leurs pratiques. Nous avons porté un intérêt particulier aux pratiques de survie économique socialement encadrées les considérant comme révélateurs d'une régulation autonome. Elles se développent de façon indépendante des logiques institutionnelles et politiques et dans des marges d'action qui tentent de se soustraire au contrôle. En bref, elles découlent d'une autre conception de la construction de la territorialité.

L'inscription des activités de survie dans les sphères d'échange, de réciprocité et de redistribution ainsi que leur imbrication dans leur contexte social illustre la capacité de ces sujets de générer leurs propres conditions d'existence et de recréer le territoire. L'adaptation aux spécificités de consommation locale et ethnicisée selon une logique de « niche ethnique » peut évoluer vers un échange caractérisé par une tendance à « l'exotisme » ouvert à une plus large sphère d'échange comme le note Christian Kesteloot. Les stratégies de survie constituent, à côté des stratégies de redéploiement identitaire et de réactivation des savoirs populaires et artisanaux, une recherche de construction de la territorialité tout en redéployant la réciprocité et en aboutissant à une sorte de redistribution dans la sphère familiale et sociale.

Le foisonnement des stratégies de survie, des pratiques de sécurisation de l'existence et du commerce de proximité tient à une forte imbrication de ces activités dans la sphère sociale et à leur intégration dans le territoire sur lequel elles se déploient. Encadrées dans la sphère sociale et contribuant à agencer des espaces de sociabilité dans les quartiers historiques, ces activités témoignent d'une remarquable capacité inventive. Elles impliquent la richesse et la diversité des ressources sociales et territoriales mobilisables par les membres des minorités. Ces indices révélateurs d'une quête de mobilité sociale, ébranlent les décalages entre sphères individuelles et collectives. Reposant sur des savoirs-faires artisanaux et des réseaux sociaux et familiaux, elle témoignent d'un procédé de hiérarchisation des savoirs et d'identification des ressources.

Les pratiques de territorialisation réactivent les valeurs d'usage et lient dynamique sociale et stratégies de survie. Ce contexte de territorialisation est le résultant, à la fois, d'une régulation autonome en mouvement et d'une

régulation politique locale, soucieuse d'une gestion équilibrée de la diversité. Celle-ci a rendu possible par sa vocation consensuelle l'établissement de cette régulation autonome. C'est un consensus tacite qui semble régir la coexistence entre régulation locale de contrôle et régulation autonome. L'autonomie en question cherche à redéployer les identités, à mobiliser les ressources d'ethnicité et les savoirs populaires afin d'échapper à la régulation de contrôle qui entérine une logique de territoire et non de mobilité. A travers la production de la régulation autonome et des territoires pluriels et pluralistes, c'est un sujet qui se forge et qui s'érige en acteur qui transcende les territoires et déborde du simple objet local. Les territoires qui se créent obéissent à des nouvelles logiques de mobilité et d'autonomie ébranlant ainsi les idées figées sur « l'objet local ». Les liens qui transcendent les territoires, le transnationalisme, les flux des rapports et des savoirs bousculent les certitudes sur cet objet local. Les sujets qui construisent ces territoires « circulatoires », pour emprunter l'expression d'Alain Tarrius, ne sont ni les individus avec leurs particularités ni un acteur collectif que l'on peine à identifier. La notion de sujet incarne les dimensions d'une ethnicité basée sur les processus sociaux de relégation et les assignations identitaires ; c'est le résultat d'une expérience sociale.

Ainsi, le sujet autonome qui se forge sur un fond de conflit et qui réactive les mécanismes de l'ethnicité en transcendant les territoires n'est pas la réincarnation du communautarisme. Il est l'expression d'un double refus comme le note Alain Touraine : « refus du pouvoir technocratique » et « refus du pouvoir communautaire ».⁴⁶⁷ Dans cette optique, l'ethnicité paraît comme une nouvelle forme de construction du sujet comme le note Ahmed Boubeker. C'est le sujet « contre la réification du monde, le sujet comme écart vis-à-vis de toute logique intégrative ou tribale, comme quête de signification ».⁴⁶⁸ Ainsi, la territorialisation et l'ethnicité ainsi que les clivages qui marquent les territoires ne prêtent pas à une dynamique de ghettoïsation. Même si ces espaces sont imprégnés par des tensions « entre hostilité externe et affinité interne », la subsistance de la fonction économique utile pour les dominants, pour reprendre le propos de Loïc Wacquant, peut être le tremplin à une dynamique intégrative.⁴⁶⁹ En outre, l'autonomie en gestation peut contrer le risque de transformer cet espace en un territoire de déclin, de régression économique et de décomposition.

Même si notre enquête met en évidence l'importance des aspects de repli sur le territoire comme espace approprié qui permet la domestication des

⁴⁶⁷ TOURAINE A, 1992, *Critique de la modernité*, Fayard, Paris

⁴⁶⁸ BOUBEKER A, 2003, *Les mondes de l'ethnicité*, éditions Balland, Paris p. 27

⁴⁶⁹ WACQUANT L, « Les deux visages de ghetto », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 160, pp. 4-21

pratiques particulières, la quête de mobilité est très importante. Tout en renforçant les stratégies de territorialisation, on assiste à une tendance à la multiplication des repères territoriaux favorisée par une plus grande mobilité. Ainsi, les entrepreneurs associatifs qui sont dispersés sur différents lieux et les ramifications des réseaux sociaux basés sur des vecteurs identitaires ou de solidarité sont révélateurs d'un processus grandissant de pluri-territorialisation et de flexibilité des territoires. Mais cette logique qui permet de décloisonner le local et le territoire implique l'ébranlement des modes de régulation territoriale des rapports sociaux. On s'oriente graduellement d'une régulation de l'espace ou du territoire (ce qui implique notamment la régulation des rapports entre la commune et ses minorités) vers des espaces de régulation plus fluides et plus déterritorialisés. Ainsi s'applique le constat tiré par Alain Lipietz et George Benko qui nous ont annoncé le passage d'une régulation des espaces à des espaces de régulation. Ce constat s'avère vérifiable avec des acteurs qui ne sont plus cloisonnés selon des repères territoriaux mais qui « pluri-territoralisent » les repères. Il s'agit ici des acteurs qui jouent des rôles dans des espaces divers et qui s'intègrent dans des systèmes de régulation plutôt globale que locale.

Ainsi, devant cette multiplicité de régulations, cette inadéquation entre logique de territoire et logique de mobilité, il apparaît indispensable de chercher à concilier territoire et mobilité. L'action sur le territoire devrait permettre davantage de mobilité sociale pour les minorités. La régulation politique devrait favoriser la construction dynamique des identités et des sujets en consolidant leur pouvoir sur leur territoire et en leur permettant d'accroître leur mobilité. « Elever la capacité de pouvoir des habitants », plaide Jacques Donzelot.⁴⁷⁰ Davantage de partage du pouvoir permettrait de renforcer la capacité d'action des groupes sociaux et ainsi d'agir sur leurs destinées plutôt que sur leur problèmes.

Tenir compte des espaces de régulation au lieu de réguler les espaces consiste à privilégier une action en amont sur les origines de la dérégulation en renforçant les réseaux sociaux, la densification des rapports sociaux et l'accroissement de la mobilité. Privilégier les espaces de régulation sur la régulation de l'espace consiste en la prise en considération des modes de mobilité, des réseaux sociaux et du caractère plus diffus et dynamique de la notion de territoire. Sortir de la logique de la régulation de l'espace implique l'abandon d'une action privilégiant l'espace physique. Le développement territorial passe dès lors par la création d'un contexte permettant la mobilité, voire les mobilités des groupes sociaux qui agencent ces territoires et la prise en considération des réseaux dans lesquels ils s'insèrent.

⁴⁷⁰ DONZELOT J, 2006, op. cit

La consolidation du pouvoir des groupes sociaux est un préalable au développement territorial. La mise en relation des stratégies économiques, politiques, culturelles, du mode d'organisation et de gestion du vivre ensemble permettra de mieux encadrer les stratégies de développement dans la sphère sociale. Le développement territorial est ainsi une stratégie de faire avec et non de faire pour. Cette stratégie repose sur sa capacité à associer les groupes sociaux à son élaboration, à sa mise en œuvre et à en assurer le suivi. Le développement territorial est ainsi une stratégie qui ne repose pas sur un consensus mou mais sur un réel partage du pouvoir et une substantielle démocratisation des rapports sociaux, jusqu'ici défavorables aux minorités.

Une leçon principale est à tirer des initiatives foisonnantes des minorités qui, contrairement aux stéréotypes, s'emploient à accroître leur mobilité, à développer leur capacité d'action et à lutter contre la précarisation croissante qui les touche. Mais, une régulation autonome, tout en étant porteuse d'un projet collectif permettant l'épanouissement des minorités et la prise de pouvoir sur leur destin, doit rester imprégnée par un cadre substantiellement démocratique qui lui permet de se protéger des dérives porteuses d'autres formes d'assujettissement, de subordination et d'aliénation.

Le développement local : une démarche politique de renforcement de la démocratie locale

Notre analyse démontre que le développement local est essentiellement un enjeu de démocratie locale et de gouvernance. Il s'agit plutôt d'une question de mode de gouvernance que d'une question de définition de projet. Le développement local suppose l'établissement d'un schéma de rapports sociaux imprégnés par un principe de réciprocité entre pilotes et pilotés. Dès lors, il importe de plaider pour le renforcement de la démocratie locale et de donner davantage de pouvoir aux minorités afin de leur permettre de décider de leur destinée et d'œuvrer pour l'édification d'un projet de développement intégré.

Nous avons constaté la place conséquente occupée par les structures formelles, associatives et assimilées et l'importance des espaces participatifs conventionnels dans le système de co-régulation instauré par les élus locaux. Mais, ces structures s'avèrent en réel déficit de proximité des minorités sont incapables de saisir leur logique de mobilité et tendent à se réduire à des prestataires de service par délégation. Ces espaces se montrent de moins en moins en mesure de porter les préoccupations des minorités, celles des acteurs populaires, et de pouvoir les mobiliser autour d'un projet collectif.

Il est légitime que les élus locaux, tout en travaillant considérablement leur image de proximité, cherchent à développer des relais associatifs et mobilisateurs auprès de la population. Il faudrait néanmoins que ces relais puissent assumer pleinement la mission qui leur incombe, ce qui n'est pas forcément avéré. Pour parvenir à construire une réelle action collective de développement local, c'est une question de densification et de consolidation des liens sociaux et d'établissement des rapports de confiance qui se pose. En quelque sorte, c'est une question de capital social tel que l'entend Robert Putnam pour qui il s'agit essentiellement d'un maillage de liens sociaux qui repose sur un tissu associatif mobilisateur. Il est nécessaire de retisser les liens de confiance et de redonner un sens réel à un idéal de proximité ébranlé. La démocratie locale dont il est question est une démocratie devant permettre d'engager un indispensable dialogue sur les conditions nécessaires pour porter cette quête de mobilité et de s'attaquer aux mécanismes producteurs d'une dérégulation globale.

Ainsi, on peut avancer l'idée qu'il ne s'agit pas uniquement d'une question de mode de gestion et de pilotage de la revitalisation et des processus de co-régulation. Il s'agit principalement d'une question d'élargissement de la démocratie locale pour déborder des limites tracées par les dispositifs de revitalisation et d'engager un mode d'agir ensemble sur les enjeux et les problèmes locaux tout en partageant le pouvoir. La démocratie locale peut gagner en privilégiant davantage la transversalité et la pluridisciplinarité de façon à ce que la participation prenne un caractère politique permettant d'inventer collectivement le mode du vivre ensemble.

Une démocratie locale doit tenir compte de la quête de mobilité sociale des minorités. Ainsi, la démocratie locale qu'il faudra promouvoir n'est pas uniquement politique, elle doit aussi être sociale. Elle devra permettre aux populations précarisées d'acquérir du pouvoir et les moyens pour accéder à cette mobilité notamment par la promotion d'une forte économie sociale. Une démocratie sociale n'est pas celle qui tend à promouvoir un assistanat éphémère. Elle est celle qui remet en cause les rapports de subordination et qui permet aux plus faibles de construire leur sécurité d'existence en acquérant les moyens nécessaires. Il faudra dès lors permettre un accès plus aisé à ces moyens -qui ne sont pas accessibles aujourd'hui avec les outils mis en place- pour promouvoir une économie sociale qui se renforce par le savoir et le savoir-faire populaires. Le soutien aux activités artisanales, une école de qualité, la gestion participative et l'apprentissage collectif autour d'un grand projet porteur d'économie sociale ancrée dans son contexte local sont des exemples des moyens à mobiliser. Ces moyens, condition d'un développement territorial durable, vont de pair avec la poursuite de la

politique de reconnaissance de la diversité et de la promotion de l'interculturalisme.

Le cas molenbeekois montre que des avancées ont été faites dans la direction d'une démocratie participative. Néanmoins, cette démocratie participative, devant l'incapacité à mobiliser de larges franges des minorités et la faible transversalité ne s'élève pas à un mode de régulation conjointe permettant de porter une action collective. L'appareil de démocratie représentative devra dès lors s'employer à renforcer la démocratie participative ainsi que la gestion participative pour parvenir à mobiliser la population locale dans le cadre d'un projet intégré de développement qui débord des simples dispositifs de revitalisation. Une forte démocratie participative qui permet de porter les revendications et les préoccupations locales est la voie qui permet d'interpeller les instances de régulation et les décideurs politiques, sur les plans régional et fédéral, afin d'agir en amont et de soutenir les représentants politiques dans leur travail de mobilisation des ressources. Ainsi, le développement local, comme Pierre Teisserenc l'a précisé, doit être un couplage entre une démarche politique basée sur le renforcement de la démocratie participative locale, une démarche socioéconomique qui permet le déploiement des capacités inventives et des activités artisanales dans un projet d'économie sociale solidement construit pour et par la population locale ainsi qu'une démarche culturelle qui permet de mobiliser les identités autour du projet territorial. La démarche culturelle doit s'employer à construire des ponts entre les cultures tout en associant le projet culturel aux préoccupations des gens. Un projet d'économie sociale est un projet qui devrait mener la population locale à construire un environnement durable permettant d'accéder à une certaine sécurité de l'existence. Dans un contexte marqué par une exclusion structurelle d'une large frange de la population du marché de l'emploi, la construction des filières d'économie sociale intégrées dans l'environnement local permettant d'établir des liens avec le contexte socioéconomique englobant, peut être un choix déterminant. La démarche politique de renforcement de la démocratie, certes fondamentale, ne peut donc être dissociée de la lutte contre les situations d'exclusion. La citoyenneté et la participation politique ne peuvent se déployer sur un fond de désœuvrement et de marginalisation sociale et économique. C'est pourquoi, les aspects politiques, le déploiement socioéconomique et la mobilisation des identités ne peuvent être conçus séparément. Ils se complètent. Le mode de gouvernance démocratique doit permettre de rendre opérationnel ce couplage et matérialiser cette complémentarité.

En conclusion, si l'on peut formuler quelques recommandations, on plaidera pour :

- Renforcer la capacité d'action des acteurs sociaux, associatifs notamment, et faire en sorte que cette capacité d'action ne soit pas affectée par les modes de subsidiation et par le pouvoir d'un appareil politique fort mais légitime.
- Donner un pouvoir de décision aux structures participatives et promouvoir des modes novateurs de gestion participative.
- Elargir les compétences des espaces participatifs et en promouvoir la pluridisciplinarité et la transversalité.
- Privilégier des actions concrètes et dégager des lignes de financement permettant l'émergence d'une économie sociale encadrée dans son environnement socioéconomique et culturel local.
- Mobiliser les acteurs identitaires en les amenant à s'impliquer davantage dans une action collective ayant des dimensions sociales, économiques et politiques pour faire en sorte que les enjeux de reproduction culturelle soient liés au déploiement socioéconomique.

Quant à la régulation autonome en gestation, elle est un élément essentiel dans la construction de la sécurité de l'existence et relèverait plutôt d'une posture défensive. Elle est due en partie à la faible imprégnation par une régulation conjointe qui allie les sphères politiques, sociales et économiques. C'est pourquoi, une régulation conjointe, substantiellement démocratique, permettra d'endiguer les tendances au repli et d'éviter la rupture car une régulation autonome exacerbée qui recèle des liens communautaires risque de produire la « communauté destructrice » comme le rappelle Sennett. En revanche, une régulation autonome parfaitement intégrée dans la démocratie locale est un élément porteur. La rencontre entre des logiques différentes et le dialogue entre acteurs permet de construire conjointement un projet de société qui offre la sécurité de l'existence et la possibilité de se construire une identité positive.

* * *

Le dilemme pour la ville est à présent plus nuancé. Comment un projet de territoire capable d'intégrer les ressources sociales et matérielles, qui se déploie harmonieusement avec les systèmes de valeurs et qui associe une population ayant la possibilité de définir ses propres modes de vie peut-il être développé ? Le dilemme est de parvenir à inclure le plus largement possible les minorités, les groupes et les acteurs sociaux dans un projet de gouvernance substantiellement démocratique du territoire. Assumer ses antagonismes, partager équitablement les ressources, consolider le pouvoir des acteurs populaires pour leur permettre de créer leur territoire est le véritable projet de ville à développer.

Bibliographie

- AROCENA J, 1986, *Le développement par l'initiative locale, le cas français*, l'Harmattan
- ASCHER F, 1995, *Métapolis ou l'avenir des villes*, O. Jacob, Paris
- ASCHER F, 2001, *Les nouveaux principes de l'urbanisme - La fin des villes n'est pas à l'ordre du jour*, édition de l'Aube
- ANGEON V, et CALLOIS J M, 2004, *Fondements théoriques du développement local : Quels rapports de la théorie du capital social et de l'économie de proximité*, communication au « The 4th Congress on Proximity Economics, Proximity, Networks and Coordination » Marseille, 17-18 Juin 2004,
- AVENEL C, 2001, « Rapports sociaux et 'quartiers sensibles' », in, BASSAND M, KAUFMANN V. et JOYE D. (éd.), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp. 137-158.
- BAILLERGEAUX E, DUYVENDAK J-W, VAN DER GRAAF P, VELDBOER L, 2005, *La promesse d'un habitat socialement mixte, Un état des lieux des politiques et des recherches sur la mixité sociale et la gentrification aux Pays-Bas, en Belgique et en Suède*, Institut Verwey – Jonker, Utrecht, Université d'Amsterdam et Amsterdam School for Social Sciences and Researchs.
- BENKO G, 2000, « Les théories de développement local », in CABIN Ph.(éd.), *L'économie repensée*, Auxerre, Éditions Sciences Humaines, p. 197-208
- BENKO G, et LIPIETZ A, 2002, « De la régulation des espaces aux espaces de la régulation » in, BOYER R, et SAILLARD Y. (dir.), *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, la Découverte, coll. Recherches, Paris, pp. 293-303
- BERRIVIN R, MUSSELIN CH, 1996, « Les politiques de contractualisation entre centralisation et décentralisation : le cas de l'équipement de l'enseignement supérieur », *sociologie du travail*, n°4
- BIDOU-ZACHARIASEN C, 1997, « La prise en compte de l'effet de territoire dans l'analyse des quartiers urbains », in *Revue française de sociologie*, janvier-mars, 1997-1, pp. 97-117
- BILLEN C, DECROLY J-M et VAN CRIEKENGEN, « Les mutations contemporaines de la valorisation des territoires », in, VANDERMOTTEN Ch. (éd), 2002, *Le développement durable des territoires*, ULB pp. 113-130
- BOLTANSKI L, et CHIAPELLO, 2001, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Ed. Gallimard, Paris
- BOUBEKER A, 2003, *Les mondes de l'ethnicité*, Balland, Paris

- BOURDIN A, 2000, *La question locale*, Coll. La politique éclatée, PUF, Paris
- BOUSETTA H, et MARTINIELLO M, 2003, « Marocains de Belgique : du travailleur immigré au citoyen transnational », in *Hommes et migrations*, n° 1242, mars avril, pp.94-106
- BRENNER N, 2000, "The Urban Question as a Scale Question: Reflections on Henri Lefebvre, Urban Theory and the Politics of Scale", in *International Journal Of Urban and Regional Research*, Vol. 24.2, June, pp. 361-378
- CASTEL R, 1995, *Métamorphoses de la question sociale : Une chronique de salariat*, Fayard, Paris,
- CASTELLS M, 1983, *The City and the Grassroots*, Edward Arnold, London
- CHARBONNEAU J, 1998, « Lien social et communauté locale : quelques questions préalables », in *Lien social et politique*, n°39, pp. 115-126
- Collectif, 1999, *LE ROBERT, Dictionnaire de sociologie*, Seuil, Paris
- Collectif, 2004: *Mosquées, imams et professeurs de religion islamique en Belgique*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles
- Centre Urbain (le) et Région de Bruxelles-Capitale (la), [sd.], *Contrat de quartier : mode d'emploi*, Bruxelles
- Commune de Molenbeek-Saint-Jean, 2004, *Plan Communal de Développement*,
- DASSETTO F, et BASTENIER A., 1993, *Immigration et espace public, la controverse de l'intégration*, CIEMI, L'Harmattan
- DAVEZIES L, 2004, « De la question sociale à la question spatiale », *Lien social et politique, RIAC*, n°52, pp. 47-53
- DEBUYST, F, « Acteurs, stratégies et logiques d'action », in DEBUYST, F. et al, 2001, *Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables*, Population et Développement n°8, Academia /Bruylant, pp. 115-148
- DÉCLEVE B, « Mutations territoriales et dimension culturelle de la conduite des projets de renouveau urbain », in, DEBUYST, F. et al, 2001, *Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables, op. cit*, pp. 501-521
- DEMAZIERE Ch, 2000, *Entreprise et développement*, Economica, Paris
- DEMAZIERE Ch, 2000, «Le développement local dans les villes européennes : difficile conciliation de l'économique et du spatial », in *Annales de la recherche urbaine*, n° 86, 57-65
- DEMEY Th, 1992, *Bruxelles. Chronique d'une capitale en chantier*, Tome 2, *De l'expo 58 au siège de la CEE*. Paul Legrain, Bruxelles
- DENY E, et ROUSSEAU S, 2004, *Objectif 2 en Région de Bruxelles-Capitale. Les Fonds structurels européens investissent la ville*, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale - DES, éditions IRIS, n° 40
- DI MEO G, et BULEON P, 2005, *L'espace social : une lecture géographique des sociétés*, Armand Colin
- DONZELOT J, 2006, *Quand la ville se défait*, Seuil, Paris
- DONZELOT J, et EPSTEIN R, 2006, « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine », in *Esprit*, juillet, pp. 5-34

DONZELOT J, et ESTÈBE Ph, 1994, *L'Etat animateur, Essai sur la politique de la ville*, Editions Esprit, Paris

DONZELOT J, MEVEL C, et WYVEKENS A, 2003, *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Seuil, Paris

DONZELOT J, et WYVEKENS A, 2004, *La magistrature sociale : enquêtes sur les politiques locales de sécurité*, La Documentation française, Paris

DONZELOT J, MEVEL C, et WYVEKENS A, 2002, « Refaire la ville ou remettre les gens en mouvement ? » in, *Esprit* 2002, n° 290, pp. 163-176

DUBET F, et LAPEYRONNIE D, 1992, *Les quartiers d'exil*, éd. Seuil,

DURET P, 1996, *Anthropologie de la fraternité dans la cité*, PUF, Paris

EL BATTIUI M, et KANMAZ M, 2004, *Mosquées, imams et professeurs de religion islamique en Belgique. Etat de la question et enjeux*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles

ESTEBE Ph, 2004, *L'usage des quartiers, action publique et géographie dans la politique de la ville*, L'Harmattan

FILLIEULE O, et PECHU C, 1993, *Lutter ensemble, les théories de l'action collective*, L'Harmattan, Paris

FRANCQ B, 1999, « La ville dans la société belge : état des lieux, état des savoirs », in *Recherches Sociologiques*, vol. XXX, n°1, pp. 5-30

FRANCQ B, 2000, « La ville: savoirs urbains, normes et citoyenneté », in *Recherches sociologiques*, vol XXXI n°1, pp. 85-96

FRANCQ B, 2003, « Politique de la ville et sécurité », in *Recherches sociologiques*, n° 2 pp. 93-102

FRANCQ B, 2003, *La ville incertaine. Politique urbaine et sujet personnel*, Academia/Bruylant, Louvain-la-Neuve,

FRANCQ B, 2004, *La participation des habitants aux programmes intégrés de requalification urbaine, Région de Bruxelles-Capitale : enquêtes locales pour un bilan des processus de participation existants*, Rapport, URBACT, Réseau Partecipando

FRANCQ B, « Dilemmes de la gouvernance urbaine », *Icampus -UCL*, [sd]

FRIEDBERG E, 1997, *Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action organisée*, Coll. Points, 2e . Éd. (1^{ère} éd. 1993), Seuil, Paris

GRAFMEYER Y, 1994, *Sociologie urbaine*, éditions Nathan,

GRAFMEYER Y, 1999, « La coexistence en milieu urbain : échange, conflits, transaction », in *Recherches Sociologiques : Sociologie de la ville*, 1999/1, pp. 157-176

GRAFMEYER Y, et JOSEPH I, 1979, *L'Ecole de Chicago*, [textes traduits] Champ urbain, Paris

GREFFE X, 2002, *Le développement local*, Editions de l'Aube,

GUMUCHIAU H., GRASSET E., LAJARGE R. et ROUX E, 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Economica

HAMZAOUI M, 2002, *Le travail social territorialisé*, Editions de l'Université de Bruxelles

HAUMONT N. et LEVY J-P. (sous la dir.), 1998, *La ville éclatée*, Quartiers et peuplement, L'Harmattan, Paris

HOUEE P, 2001, *Le développement local au défi de la mondialisation*, l'Harmattan, Paris

JACOT H, 1999, « Du bon usage du développement local », in *Economie et humanisme*, n° 350, octobre pp. 18-19

KESTELOOT, Ch, 1990, « L'écologie sociale et la répartition territoriale des étrangers », in BASTENIER A, et DASSETTO F, (éds), 1990, *Immigrations et nouveaux pluralismes, Une confrontation des sociétés*, Louvain-La-Neuve, De Boeck Université, pp. 157-178

KESTELOOT C, PELEMAN K et ROESEMS T, 1997, « Terres d'exil en Belgique », in, (collectif), *La Belgique et ses immigrés, les politiques manquées* De Boeck Université, pp. 25-43

KESTELOOT CH. et DE TURCK A, [sd] *Structures sociales et quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*. Service Public Fédéral Politique des grandes villes, Belgique

KESTELOOT CH et H. VAN DER HAEGEN, [sd], *La dimension spatiale de la dualisation dans la société*, KUL

KHADER B et ROOSENS C (dir.), 2004, *Belges et Arabes, Voisins distants, partenaires nécessaires*, Presse Universitaire de Louvain

KHADER B, MARTENIELLO M, REA A et TIMMERMAN (éds), 2006, *Penser l'immigration et l'intégration autrement*, Une initiative belge interuniversitaire, BRUYLANT, Bruxelles

KOKOREFF M, 2003, *La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, Editions PAYOT

LACAZE J P, 1997, *Les méthodes de l'urbanisme*, Que sais-je ? PUF, 3^{ème} éd

LAPEYRE F, 2004, « Etude de cas sur les quartiers espagnols à Naples, Italie : analyse et recommandations à partir de l'expérience du projet Chance ». In, *Les jeunes et l'exclusion dans les quartiers défavorisés : approches politiques dans six villes d'Europe*, Tendances de la cohésion sociale n°9, Editions du Conseil de l'Europe, pp. 105-191

LAPEYRONNIE D, 1993, *L'individu et les minorités*, PUF

LAURENT P-J et PEEMANS J-P, 1998, *Les dimensions socio-économiques du développement local en Afrique du sud du Sahara : quelles stratégies pour quels acteurs ?* Bulletin APAD

LE GALES P, 1998, « Régulation, gouvernance et territoire », in COMMAILLE J et JOBERT B (sous dir.), *Les métamorphoses de la régulation politique*, Coll. Droit et société, LGDJ, pp. 203-240

LECAMP G, 1996, « Les facteurs croisés de la compétitivité des villes », in *Economie et Humanisme*, n°338, Lyon, p. 29

LEFEBVRE H, 1972, Espace et politique, in *Le droit à la ville*, Anthropos

LEFEBVRE H, 1974, *La production de l'espace*, Anthropos

LEVESQUE B, 2002, « Développement local et économie sociale. Démocratie et évaluation », in P-A. TREMBLAY, M. TREMBLAY et S. TREMBLAY, avec la collaboration de M. TRUCHON (dir.), *Développement*

local, économie sociale et démocratie, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, pp. 41-65

MANÇO U, et KANMAZ, 2004, « Les musulmans de Belgique entre intégration et stigmatisation », in KHADER B et ROOSENS C, (dir), *Belges et Arabes, Voisins distants, partenaires nécessaires*, Presse Universitaire de Louvain, pp. 83-109

MARTINIELLO M, 1995, *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Que sais-je ? PUF

MARTINIELLO M, 1997, Quelle participation politique ? in, Collectif, *La Belgique et ses immigrés*, De Boeck Université, pp.101-120

MENGIN J. et MASSON G, 1989, *Guide du développement local et du développement social*, Coll. Logiques sociales, l'Harmattan

MERTON R. K, 1997, *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, traduction de Mendras H, [1957], Armand COLIN, pp. 122-135

MESINI B, PELEN J-N et ROULLEAUX-BERGER, 2001, « Exclusions, inventions et résistances à Marseille, in, SCHNAPPER D, (édi) *Exclusion au cœur de la cité*, Anthropos, Economica, Paris

MONDOLFO Ph, 2001, *Travail social et développement*, Dunod Paris

MORIN R, et ROCHEFORT M, 1998, « Quartier et lien social : des pratiques individuelles à l'action collective », in *Lien social et politique*, n° 39, pp. 103-114

NOEL F, 1998, *La ville rapiécée, Les stratégies de la réhabilitation à Bruxelles*, Editions de l'Université de Bruxelles

OBLET, Th, 2005, *Gouverner la ville*, Coll. Le lien Social, PUF

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2006, *Statistiques sanitaires et sociales, Molenbeek Saint-Jean*, édition 2006/1

OLIVIER de SARDAN J. P, 1995, *Anthropologie et développement*, Karthala, Paris

OUALI N (éd.), 2003, *Trajectoires de l'immigration marocaine de Belgique*, Academia – Bruylant, Louvain-la-Neuve

PECQUEUR B, 1996, *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan

PECQUEUR B, 2000, *Le développement local*, 2^{ème} éd., coll. Alternatives économiques, Syros

PECQUEUR B et GILLY J.P, « La dimension locale de la régulation », in BOYER et SAILLARD (éds), 1995, *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La découverte, pp. 304/312

PEEMANS, J-Ph, 2002, *Le développement des peuples face à la modernisation du monde*, Population et Développement n° 10, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve

POLANYI K, 1983, *La grande transformation*, traduction de l'anglais par MALAMOUD C, et ANGENO, M, [éd. Originale : The Great Transformation, 1944], éd. Gallimard

Politique des Grandes Villes, juillet 2002, *Rapport d'évaluation de la Politique fédérale des Grandes Villes 2000-2002*,

- PORTES A, (ed.) 1995, *The Economic Sociology of Immigration*, New York, Russell Sage Foundation
- PORTES A, 1999, La mondialisation par le bas, in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 129, pp. 15-25
- REA A, 2001, *Jeunes immigrés dans la cité. Citoyenneté locale et politique publique*, Editions Labor, Bruxelles
- REA A, 2003 (sous la dir.), *Etat des lieux des programmes Intégration-Cohabitation, Insertion Sociale et Eté-Jeunes*, Centre Bruxellois d'Action Interculturelle, Bruxelles
- REA A, et TRIPIER M, 2003, *Sociologie de l'immigration*, Repères, éd. la Découverte
- Région de Bruxelles-Capitale, *Objectif 2 des fonds structurels européens ; document unique de programmation*.
- REMY J, 1983, « Retour aux quartiers anciens », in *Recherches sociologiques*, XIV, n°3, pp. 297-319
- REYNAUD J-D, 1999, *Le conflit, la négociation et la règle*, Octarès Éditions, 2e éd, Toulouse
- REYNAUD J-D, 1989, *Les règles du jeu, l'action collective et la régulation sociale*, Armand Colin,
- RINAUDO C, 1999, *L'ethnicité dans la cité, jeux et enjeux de la catégorisation ethnique*, Coll. Logiques sociales, L'Harmattan,
- SWACK M et MASON D, 1987, "Community, Economic development as a strategy for social intervention" In, BENNETT E-M, *Social Intervention: Theory and Practice*, Lewiston, N Y Edwin Mellin Press, pp. 327-347
- TARRIUS A, 2000, *Les nouveaux cosmopolitismes ; mobilité, identités, territoires*, éditions de l'Aube
- TEISSERENC P, 2002, *Les politiques de développement local*, 2ème éd., Economica, Paris
- TERSSAC G. De, (sous la dir.), 2003, *La théorie de la régulation sociale de Jean Daniel Reynaud, Débat et prolongements*, Coll. Recherches, la Découverte,
- TREMBLAY et FONTAN, 1997, *Le développement économique local : la théorie, les pratiques, les expériences*, Télé-université, Québec
- TORREKENS C, 2005, « Molenbeek : avant-garde bruxelloise de la gestion de la diversité religieuse », in *Les Cahiers de la Fonderie*, n° 33, pp. 62-66
- TOURAIN A, 1992, *Critique de la modernité*, Fayard, Paris
- TOURAIN A, 2005, *Un nouveau paradigme*, Fayard, Paris
- VANDEMEULEBROUCKE M, 1997, « Sous le regard des médias », in (collectif) *La Belgique et ses immigrés*, De Boeck Université, pp. 203-220
- VELTZ P, 2002, *Des lieux et des liens. Politique du territoire à l'heure de la mondialisation*, Editions de L'aube
- VELTZ P, 1996, *Mondialisation, villes et territoires : une économie d'archipel*, PUF, Paris

ZIMMER P, 2006, Les politiques urbaines : quelles perspectives pour les bruxellois ? *BIS+*, n° 21- septembre, Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique (CBCS)

WACQUANT L, 2005, « Les deux visages du ghetto », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 160, pp. 4-21

Ressources sur Internet :

CRETINEAU, A-M, 2004, « Les stratégies de survie individuelles : des enseignements utiles pour une autre approche du développement économique ». Communication présentée aux *1ères journées du développement du GRES*, « *Le concept de développement en débat* », Université Montesquieu-Bordeaux IV, 16 et 17 septembre 2004, Lien <http://ced.u-bordeaux4.fr/GresPrq04/BA04cretineau.pdf>

HANQUINET L, VANDEZANDE V, JACOBS D et SWYNGEDOUW M, 2006, "Preparatory Study for Survey and Quantitative Research on Ethnic Minority Groups in Belgium", Initiative Ch. Ullens, Fondation Roi Baudouin, Belgique, p. 14, lien (décembre 2006) :

<http://www.kbs->

frb.be/files/db/FR/PUB_1630_Ullens_Survey&QuantitativeResearch.pdf

REICHEN B, « De l'urbanisme de développement à l'urbanisme de valorisation,

<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/accueil/elabproj/analyse3.htm> (10/11/2006)

SALANSON A, janvier 2003, "La « nouvelle modernité » urbaine", *EspacesTemps.net*, <http://espacestems.net/document374.html>

SRDU, *Un peu d'histoire : Bruxelles, ancienne ville industrielle, change de peau*, sur, WWW.quartiers.irisnet.be/contenu, (octobre 2004)

VAN CRIEKENGEN M, 2006, Que deviennent les quartiers centraux à Bruxelles ? in www.brusselsstudies.be, décembre 2006

<http://www.arikah.com/encyclopedie-francaise/Molenbeek-Saint-Jean> (décembre 2006)